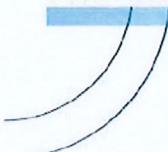


Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire,

VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine ;

CONSIDÉRANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers événements en lien avec les collections du musée.

Le Maire décide de signer une convention avec l'association « Touches d'Histoire, création, coordination et animation culturelles », dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées.

La ville de Pont-Audemer versera à l'association « Touches d'Histoire création, coordination et animation culturelles » la somme de 1399 € (mille trois quatre vingt dix neuf euros), comprenant 1200€ d'animations, 111€ de transport, 38€ frais de repas et 50€ de matériel et costumes. Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer.

Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 20 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

